

Les bulles pontificales

Les écrits émanant du Siège apostolique portent différents noms et s'adressent, soit à l'Église universelle, soit à une Église en particulier, soit même à une personne : lettre encyclique, exhortation apostolique, bref, bulle, rescrit. Il n'est retenu dans cette courte étude que le substantif bulle.

La bulle est une lettre pontificale qui revêt une certaine importance et elle est adressée soit à une nation, un diocèse, un ordre religieux ou même à une certaine catégorie de fidèles. Les bulles de nomination des évêques sont conservées dans les archives de l'évêché. Lors de la nomination de Mgr Ginoux au siège de Montauban en 2007, il nous a paru utile de faire le recensement des bulles existantes concernant les évêques au moins depuis le rétablissement de l'évêché en 1808.

Certains de ces documents qui appartiennent au fonds historique de l'Église de Montauban ont été retrouvés en août 2008, et d'autres, à ce jour, sont introuvables.

Que représente une bulle ? Comment peut se décrire ce document ?

À l'origine, dans la Rome ancienne, la bulla désignait une petite boule creuse en métal que les vainqueurs portaient suspendues à leur cou. Au cours du haut Moyen Âge, le sens de la bulla évolue et exprime le sceau, le cachet, et vers la fin du XIIIe siècle, désigne la lettre à laquelle elle est attachée.

Le support de la bulle est en général un parchemin assez épais et rugueux. La bulle commence toujours par le nom du pape, sans aucun chiffre, **Pius episcopus, Gregorius episcopus, servus servorum Dei**. Le document indique la continuité de l'Église depuis le temps des Apôtres. Le caractère lombard utilisé est extrêmement difficile à lire, même par les meilleurs paléographes, avec des abréviations et sans aucune ponctuation. Léon XIII a prescrit que les bulles fussent écrites en caractères ordinaires et son successeur, Pie X, par la constitution *Sapienti consilio* (1908) a demandé que les bulles soient datées à partir du 1er janvier et non plus à partir du jour de l'Incarnation (comme cela se pratiquait dans l'ancienne Rome)



Le cachet, en plomb, attaché au parchemin par des cordons (parfois de couleur différente) représente les effigies des saints Apôtres Pierre et Paul entourées du nom du pape régnant. Parfois, certaines bulles portent un cachet de cire rouge dans laquelle figurent les saints Apôtres.

Certains *Motu proprio*, celui de 1878 sous Léon XIII et celui de 1931 sous Pie XI ont légèrement modifié la représentation des deux Apôtres.

Quel organisme romain délivre une bulle ?

La Chancellerie pontificale rédige les bulles de nomination des évêques ou de la translation d'un siège épiscopal à un autre devenu vacant. Elles sont signées par le chancelier et par le cardinal préfet de la Congrégation (éventuellement par deux protonotaires apostoliques) ; elles sont ensuite expédiées par la Secrétaire d'État au nonce

de la nation concernée.

Le jour de l'ordination de l'évêque, ou de la prise de possession d'un siège devenu vacant, la bulle est lue à haute et intelligible voix par le nonce ou son représentant et elle est présentée à toute l'assistance avant d'être déposée sur l'autel.

Les bulles concernant Mgr Jean-Marie Doney (Grégoire XVI), Mgr Auguste Fiard (Pie IX) et Mgr Clément-Émile Roques (Pie XI) ont été restaurées. Les bulles de ces évêques sont écrites sur du parchemin, le cordon attachant le sceau de plomb au document et le cachet lui-même n'avaient subi aucune altération.



Sr Marie-Odile Munier
archiviste et conservateur de l'Abbaye-École de Sorèze
responsable de Bibliotheca à Montauban